Affiché au GRAND CAHORS le:

1 9 DEC. 2017



#### AR PREFECTURE

046-200023737-20171212-22\_12\_12\_17-DE Regu le 15/12/2017

# Séance du 12 décembre 2017 à 20 heures 30 Commune de Cahors - Salle de réunion - CHAI

Aujourd'hui, 12 décembre deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cahors - Salle de réunion - CHAI

Etaient présents :

54 titulaires dont 5 possédant une procuration

4 suppléants

- TITULAIRES :

Délibération n° 22

**ARCAMBAL** 

**BELLEFONT-LA RAUZE** 

M. PARNAUDEAU Willy

**BOISSIERES BOUZIES** 

**CABRERETS** 

CAHORS

M. SEGOND Dominique,

M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LASFARGUES Geneviève, M. MUNTE Serge, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine, Mme

FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, M. TESTA Francesco, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, M. COUPY Daniel, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,

CALAMANE

**CATUS** CIEURAC

CRAYSSAC

**DOUELLE** 

**ESPERE** 

**FONTANES FRANCOULES** 

**GIGOUZAC** 

LABASTIDE MARNHAC

LAMAGDELAINE LE MONTAT

**LES JUNIES** 

**LHERM** MAXOU

**MECHMONT MERCUES** MONTGESTY

**NUZEJOULS** 

**PRADINES** 

ST DENIS CATUS

ST MEDARD

ST PIERRE LAFEUILLE **TOUR DE FAURE** 

TRESPOUX-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,

Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,

M. ANNES Jean-Pierre,

M. RAFFY Gilles,

M. DUJOL Jean-Paul,

M. TAILLARDAS Claude,

M. PEYRUS Guy,

M. FOURNIER Christian,

M. TREIL Jean,

M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,

Mme VALETTE Roselvne,

M. GUILLEMOT Jean-Luc,

M. MOLINIE Romuald,

M. JARRY Daniel,

Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre

M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,

Mme SIMON-PICQUET Agnès

M. REIX Jean-Albert,

M. VIVIER Jean-Luc,

M. PRADDAUDE Jean-Paul,

M. DIZENGREMEL Ludovic,

M. GALTHIE Jean-Noël,

Mme DESSERTAINE Brigitte,

M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,

Mme HILT Martine, M. FIGEAC Philippe,

M. FERNANDEZ Pierre,

M. GILBERT Joël,

M. PECHBERTY Jean-Jacques,

M. LAVAUR Pascal, M. DIOT Fabrice,

#### - SUPPLEANTS:

**FONTANES** 

**LHERM MONTGESTY TOUR DE FAURE**  M. PLANAVERGNE Jean-François,

Mme SALANIE Jacqueline, M. LEFEBVRE Jean-Yves,

M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

21 titulaires

**CAHORS** 

Mme LAGARDE Geneviève (procuration à M. SIMON Michel), Mme LENEVEU Hélène (procuration à Mme FAUBERT Françoise),

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Mme HAUDRY Sabine (procuration à M. MUNTE Serge), M. COLIN Henri (procuration à Mme LASFARGUES Geneviève), M. BOUILLAGUET Vincent, M. SINDOU Géraud, Mme BOYER Noëlle, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DEBUISSON Guy,

M. TILLOU José, M. VAZ Victor, M. JOUCLAS Guy,

Mme LANES Bénédicte (procuration à M. DEZENGREMEL Ludovic),

M. CANCEIL Philippe,

Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,

Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,

M. CHATAIN Thierry, M. LIAUZUN Christian, M. MIOUEL Gérard,

M. GILES Jérôme, M. BORIES Olivier,

# Etaient excusés ou absents :

CAILLAC

CRAYSSAC

LABASTIDE DU VERT

LABASTIDE MARNHAC

**DOUELLE** 

**MERCUES** 

**PONTCIRO** 

**PRADINES** 

ST CIRQ LAPOPIE

ST GERY-VERS

**CATUS** 

### 18 suppléants

Mme GARRIGOU Isabelle, BOISSIERES Mme MARMIESSE Yvette, **BOUZIES** M. PAULIN Peter, **CABRERETS** M. MARTIN Caroline, CAILLAC M. FAURE Jean-Pierre, CALAMANE M. GARD Michel, CIEURAC M. COMBET Gil, **FRANCOULES** M. OUVRARD François, **GIGOUZAC** Mme SOLIVERES Hélène, LABASTIDE DU VERT LES JUNIES M. BARDINA Fabien, M. CHASTAGNOL Gérard, MAXOU M. PONS Stéphane, **MECHMONT** M. BESSEDE Arnaud, **NUZEJOULS** M. SOULIER Yves, **PONTCIRQ** M. DECREMPS Frédéric, ST CIRQ LAPOPIE M. RAFFY Bernard, ST DENIS CATUS M. CICUTO Daniel, ST MEDARD M. BONNET Frédéric, ST PIERRE LAFEUILLE

#### Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service: Restauration collective

Objet : Fourniture et livraison de repas à la crèche mutualiste Gribouille

A été adopté à l'unanimité

# Affiché au GRAND CAHORS le :

Délibération n° 22

1 9 DEC. 2017



## AR PREFECTURE

046-200023737-20171212-22\_12\_12\_17-DE Regu le 15/12/2017

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

<u>Séance du 12 décembre 2017</u> Rapporteur : Francesco TESTA

Rédacteur : Dorothée PENNEQUIN Service : Restauration collective

# Objet : Fourniture et livraison de repas à la crèche mutualiste Gribouille

Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, approuvés par délibération n° 15 du Conseil communautaire en date du 30 janvier 2017 ;

Mesdames, Messieurs,

Notre Communauté d'agglomération exerce la compétence optionnelle suivante :

« 2-6- Action sociale d'intérêt communautaire et services à la population :

2-6-2- Autres services à la population :

• Création et gestion d'une cuisine centrale permettant la production de repas pour les crèches, les établissements scolaires, les ALSH, les établissements pour personnes âgées, les livraisons à domicile et leur fourniture aux communes et aux CCAS, ainsi que pour le CHAI ou tout autre partenaire public ou parapublic. »

Dans ce cadre, la cuisine centrale du Grand Cahors fournit les repas qu'elle confectionne à différentes structures du territoire communautaire relevant de la compétence de son CIAS (ALSH), de ses communes membres (établissements scolaires et crèche) ou de leur CCAS (établissements pour personnes âgées).

Il est aujourd'hui proposé d'ajouter à cette liste une autre structure que notre cuisine centrale est en capacité de fournir. La mutualité Française du Lot, gestionnaire de la crèche Gribouille, nous a demandé de lui fournir les repas, en substitution du Centre hospitalier de Cahors jusqu'alors prestataire conventionnel de la crèche.

Notre groupement est en mesure d'accéder favorablement à cette demande eu égard notamment à sa politique en matière de circuits courts (manger frais, sain et équilibré) et à sa volonté d'éduquer au goût les enfants, dès leur plus jeune âge.

Par ailleurs, la capacité résiduelle de notre unité de production culinaire, permet d'intégrer cette nouvelle activité, puisqu'aucun moyen humain ni matériel n'aurait besoin d'être affecté.

Après avoir expérimenté la production et la livraison de repas à la crèche municipale des Polissons pendant plusieurs mois, un déploiement de cette prestation est possible à destination de la crèche mutualiste Gribouille, comme envisagé lors du Conseil communautaire du 30 janvier 2017.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Jean Man Carol Président,